



**38^e ÉDITION
DU 3 AU 10
OCTOBRE
2020**

ARTE MARE **FESTIVAL DU FILM MÉDITERRANÉEN** **DE BASTIA**

COMPÉTITION DES FILMS CORSES **RÈGLEMENT**

CONTACTS

FESTIVAL ARTE MARE : Espace Sant Angelo – 20200 Bastia
04 95 58 85 50 - arte.mare@wanadoo.fr - www.arte-mare.corsica

CINÉMA LE RÉGENT : 5 ter rue César Campinchi – 20200 Bastia

LA COMPÉTITION DES FILMS CORSES • COURT-MÉTRAGES & DOCUMENTAIRES

RÈGLEMENT

1/ Pour la 38e année, l'association Arte Mare organise en octobre 2020 un Festival de Cinéma. L'une des sections de ce Festival est une sélection de films corse, réunissant courts métrages et documentaires. La catégorie "Court-métrage de fiction" concourt au "Prix du film corse de fiction" ainsi qu'au "Prix Hors Les murs", en partenariat avec le Centre Pénitentiaire de Borgo. Les documentaires concourent au "Prix du film documentaire corse".

2/ Pourront être sélectionnés les courts métrages produits à partir de 2018 et dont la durée n'excède pas 50 minutes.

3/ Pourront être sélectionnés les documentaires produits à partir de 2018

4/ La compétition du film corse sélectionne au final 5 courts-métrages de fiction et 5 films documentaires. Le Comité de Sélection se réserve le droit de programmer le film dans la section « Compétition » ou « Panorama » (hors compétition). Les films sélectionnés lors de l'édition précédente ne peuvent concourir à nouveau.

5/ Seuls les films corse, peuvent participer à cette compétition : réalisateur, production, lieu de tournage ou langue corse.

6/ Pour pouvoir être sélectionnés, les films devront pouvoir être visionnés par



©Elisa Timotei



le Comité de Sélection du Festival avec le lien et les pièces jointes demandées (voir plus bas)

7/ L'inscription est clôturée au 2 août 2020

8/ La liste des films sélectionnés sera publiée sur le site Internet du Festival mi-septembre. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

9/ Le Festival prend à sa charge l'acheminement aller/retour du film quel que soit son support, ou aller ou retour si le film vient d'un autre festival ainsi que son dédouanement.

10/ Les copies devront être mises gracieusement à disposition du Festival, libres de droits de location et de projection.

11/ Tous les réalisateurs des dix films sélectionnés seront invités à venir au Festival (une seule invitation par film sélectionné.) Le festival prendra en charge le cas échéant une nuit d'hôtel et un repas.

12/ Afin d'être publiée dans le catalogue officiel et les autres supports de communication du festival, la documentation suivante sur chaque film retenu doit impérativement envoyer via l'inscription en ligne :

- Remplir le formulaire en ligne et joindre

Un jeu complet de photos du film HD (3 minimum)

- L'affiche du film si elle existe

- Une photographie et une biographie-filmographie du réalisateur

13/ En cas de sélection, chaque participant devra faire parvenir au secrétariat du Festival, au plus tard le 5 septembre, le matériel suivant :

- 1 affiche (si elle existe)
- Le DCP du film

14/ Pour la catégorie fiction, en cas de sélection, la production du film s'engage à mettre à disposition un lien téléchargeable pour permettre le visionnage du court-métrage au jury composé de détenus du Centre pénitentiaire de Borgo.

15/ La compétition du Film Corse est dotée de trois prix :

Le Prix de la fiction Corse : Remise du Trophée et un Prix de 500€.

Le Prix du documentaire corse : Remise du Trophée et un Prix de 500€.

Le Prix Hors les murs - Fiction (jury composé de détenus du Centre pénitentier de Borgo)

16/ La participation au Festival du film méditerranéen de Bastia implique l'acceptation totale du présent règlement par le producteur ou son représentant.